



Plan de Reprise d'Activité

Inondation, incendie, tempête, piratage,
malveillance, ...

Redémarrez vos activités les plus critiques dans
les plus brefs délais.

En combien de temps votre entreprise retrouvera-t-elle une activité normale ? Quelques jours, quelques semaines, avant de saisir les commandes, de facturer, de produire ? Pendant ce temps, c'est la survie financière de votre entreprise qui se joue.

Si des entreprises de plus en plus nombreuses mettent en place des plans de secours informatiques, c'est essentiellement pour 3 raisons principales :

Surmonter la catastrophe

Si vos contrats de maintenance matérielle vous prémunissent contre des interruptions de service banales, ils deviennent inefficaces lorsqu'il n'y a plus rien de réparable. Incendie, inondation, tempête, malveillance : autant d'accidents bien réels qui risquent de réduire à néant l'activité de votre entreprise. Avec un plan de secours, vous pourrez disposer rapidement des postes de travail, des accès réseau, des serveurs, des baies de stockage qui permettront à votre entreprise de redémarrer très vite tout ou partie de votre activité informatique.

Repartir en toute sécurité

Avec le Plan de Reprise d'Activité HP, vous disposez de configurations qui ont été établies avec vous pour entrer en action 2 à 4 heures après votre appel.

Ces configurations sont prêtes à être activées 24 heures sur 24 et 365 jours/an, pour accueillir vos applications, restituer vos données. Nos équipes d'exploitation sont spécialement aguerries au métier de la haute disponibilité et de la reprise après sinistre pour vous permettre un redémarrage en toute sécurité.

Se conformer aux réglementations

De nouvelles réglementations comme Sarbanes-Oxley, Bâle II, ou la Loi sur la Sécurité Financière obligent les entreprises à stocker, archiver les données.

L'historique des mouvements, la traçabilité des échanges, le caractère incontestable des données, imposent une mise à jour du plan de reprise d'activité.

L'entreprise doit intégrer ces nouvelles contraintes de façon à pouvoir produire, le cas échéant, les éléments requis par les autorités même après un sinistre.



Efficaces et éprouvés,
les Plans de Reprise
d'Activité proposés par HP
sécurisent votre activité.



Préparation du Plan de Reprise d'Activité

De plus en plus d'entreprises examinent, ou ré-examinent leur plan de continuité d'activité. Pour certaines d'entre elles, le moteur vient d'une pression forte des réglementations communautaires ou sectorielles, comme Sarbanes-Oxley, ou Bâle II. Pour d'autres, il s'agit de contraintes juridiques de conservation de documents administratifs ou financiers. L'implication des directions fonctionnelles, aux côtés des directions informatiques, est essentielle pour s'assurer que le Plan de Reprise d'Activité permettra à l'entreprise de surmonter une difficulté sans mettre en péril son activité.

La première étape est une analyse objective des risques contre lesquels l'entreprise souhaite se prémunir, en regard des coûts potentiels induits par les conséquences de ces risques. La notion de coût d'indisponibilité est un facteur qui influera sur la décision d'engager tel ou tel projet en priorité. Selon le secteur d'activité de l'entreprise, ce coût d'indisponibilité peut varier d'un facteur 100. Et même un arrêt jugé bénin par les informaticiens (l'arrêt d'un serveur d'imprimantes par exemple) peut se révéler lourd de conséquences si celui-ci impacte par exemple l'impression des codes barre, rendant totalement impossible pour l'entreprise de gérer les stocks de matière première entrante et de produits finis à livrer.

Nous définirons avec vous l'architecture technique nécessaire pour repartir en fonction de vos impératifs métier.

Architecture Technique

Afin de la définir, il faut quantifier les notions de RTO (Recovery Time Objective) et RPO (Recovery Point Objective). Le RTO est le délai maximum que s'autorise l'entreprise pour redémarrer ses applications critiques (quelques minutes, une demi-journée, une journée, ...). Le RPO est la contrainte de fraîcheur des données sur lesquelles on souhaite repartir (dernière sauvegarde, dernier journal de transactions, dernière écriture disque, etc.). C'est le degré d'exigence sur le RTO et le RPO qui va déterminer le type de solution qu'il est nécessaire de mettre en place.

Pour certaines applications très exigeantes, il faudra s'engager vers une redondance complète des ressources et des chemins d'accès pour garantir aux métiers une perte de données (quasiment) nulle. On pourra envisager alors une réplication synchrone entre baies de données, avec des éloignements pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres. Les coûts induits par une telle

solution (liaison optique entre les sites distants, doublement des baies et des disques, équipes disponibles 24h/24 sur les deux sites) ne se justifient que si le risque financier de perdre une minute, ou quelques secondes, de données l'emporte.

À l'inverse, pour des contraintes métiers moins sévères, on pourra se contenter de solutions plus simples, avec des notions de cluster avec basculement des applications, et reconnexion sur les volumes de données secondaires.



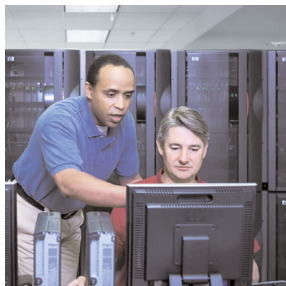
Méthodologie et processus

Si les solutions technologiques actuelles permettent de résoudre à peu près chaque type de scénario catastrophe, le plan de reprise d'activité ne peut s'appuyer uniquement sur ces technologies. Il convient d'examiner en parallèle toutes les méthodes, les procédures qui doivent permettre à la technologie de reprendre dans les délais impartis.

Il faut examiner tous les maillons de la chaîne informatique, toutes les interactions entre bases de données, applications, serveurs, composants réseau. Un soin particulier doit être apporté à la validation des procédures de sauvegarde et de restitution des données. Mais il ne faut pas oublier l'ordonnancement des opérations, la définition d'éventuels scénarios de mode dégradé, et l'impact sur les utilisateurs qu'il faudra gérer pendant la crise.

L'informatique doit pouvoir répondre rapidement, et selon des procédures établies. Les utilisateurs doivent pouvoir participer au redémarrage des activités prioritaires pour l'entreprise.

HP peut vous apporter son expérience et son expertise pour la préparation du Plan de Reprise d'Activité. Notre travail portera sur les processus, la technologie et les compétences. Notre mise en œuvre des pratiques ITIL permet de s'assurer que la solution proposée couvrira tous les aspects fonctionnels de la gestion de crise. Nous pourrions améliorer les procédures de sauvegarde des données, de façon à ce qu'en cas de besoin, l'entreprise dispose des éléments suffisants pour redémarrer les applications jugées les plus critiques.



Déclenchement du Plan de Reprise d'Activité

Pour satisfaire différents niveaux d'exigence en matière de RTO et de RPO, HP propose une gamme de solutions s'appuyant sur des ressources mutualisées, ou dédiées, ainsi que des compétences d'experts rompus aux activités de reprise d'activité. Sur un plan matériel, nous pouvons soit expédier des configurations de secours informatiques sur votre site, ou bien vous accueillir dans l'un de nos centres de secours.

L'expédition de matériel sur site peut satisfaire des contraintes peu exigeantes. Elle suppose que le délai d'acheminement par route ou rail sur votre site ne soit pas trop long.

Elle suppose également que le sinistre subi vous permette cependant de disposer d'une infrastructure pour accueillir, alimenter les systèmes de secours, restituer les données.

Ces contraintes inhérentes à l'expédition sur site font que la très grande majorité de nos clients optent pour une mise à disposition des ressources informatiques au sein d'un centre de secours HP. Ces centres, conçus pour cette activité, disposent de toutes les protections (électriques, climatisation, réseau, sécurité d'accès...) pour vous assurer un redémarrage rapide. Nos ingénieurs préparent les configurations nécessaires pour que vous puissiez redémarrer vos applications le plus rapidement possible.

Le tableau ci-dessous décrit nos 4 familles de solutions de secours informatique :

	BRS Core ship-to-site	BRS Core Recovery Center	BRS Critical	BRS Continuous
Votre objectif de Temps de Restauration (RTO)	De 24 à 72 heures	De 24 à 72 heures	De 8 à 24 heures	Moins de 8 heures
Objectif de Niveau de Service HP	24 heures pour mise à disposition de la configuration souscrite sur le site client. HP est responsable de la restauration du système d'exploitation	24 heures pour mise à disposition de la configuration souscrite sur le site client. HP est responsable de la restauration du système d'exploitation	7 heures pour mise à disposition de la configuration souscrite, système d'exploitation restauré et volumes disques configurés	Entre 1 et 8 heures pour la disponibilité de la solution à l'utilisateur final (adapté à vos objectifs)
Actualité des données	Identiques à la dernière sauvegarde	Identiques à la dernière sauvegarde	Identiques à la dernière sauvegarde	Identiques à la dernière transaction validée avant le sinistre
Accès Client au Centre de Secours	Non applicable	Sous 4 heures	Sous 2 heures	Sous 2 heures
Ressources mises à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Serveur mutualisé • Stockage mutualisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Serveur mutualisé • Stockage mutualisé • Réseau mutualisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Serveur mutualisé • Stockage mutualisé • Réseau mutualisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Serveur dédié • Stockage dédié • Réseau dédié
Localisation de Centre de Secours	Site Client, Centre de Secours mobile, ou un Centre de Secours Client	Centre de Secours HP	Centre de Secours HP	Centre de Secours HP
Tests annuels	Oui	Oui	Oui	Oui

Exercices annuels

Pour s'assurer que le plan de reprise d'activité est totalement opérationnel, il est nécessaire de conduire des tests annuels. C'est l'occasion de vérifier en grandeur réelle que toutes les procédures de sauvegarde et de restitution fonctionnent comme prévu. C'est aussi l'occasion de mettre à jour le plan en y intégrant les changements opérés au cours de l'année écoulée

(extension du périmètre matériel, modification de la version d'un progiciel, inclusion d'une nouvelle application...). Nos ingénieurs sont à vos côtés lors de ces tests, pour s'assurer de leur bonne fin et apporter à vos équipes une aide de proximité si nécessaire. Nous mettons des locaux privatifs à la disposition de vos équipes pendant la durée du test, de façon à garantir la confidentialité nécessaire le temps de ces opérations.



Les points forts d'HP

En choisissant de confier à HP votre plan de secours informatique, vous bénéficiez de la compétence d'une entreprise internationale, réputée pour ses services en environnement haute disponibilité.

- 15 années d'expérience dans le secours informatique
- Des capacités européennes accrues suite au rachat de Synstar :
 - 41 sites de secours
 - 150 serveurs Alpha
 - 250 serveurs UNIX
 - 500 serveurs Intel®
 - 270 To de capacité de stockage
 - 75 personnes dédiées
- Des compétences techniques dédiées au secours informatique
- Une position de N°1 sur les enquêtes de satisfaction sur les services délivrés
- Des configurations chargées avant l'arrivée du Client
- La limitation du taux de mutualisation
- La confiance de clients tels que Core Products, DMV, Visa, Adecco

Pour en savoir plus

Pour toute information complémentaire sur les solutions HP, vous pouvez contacter votre ingénieur commercial HP, ou visitez notre site web à l'adresse www.hp.com/fr/services

Hewlett-Packard France est susceptible de modifier les configurations et les prix présentés dans ce document sans préavis. Les marques citées ainsi que les logos sont déposés par leurs propriétaires respectifs. Photos et documents non contractuels. Les garanties des produits HP sont définies dans les notes expresses de garantie limitée qui accompagnent lesdits produits. Aucun autre élément ne peut être interprété comme une garantie supplémentaire. HP ne saurait être responsable des erreurs ou omissions d'ordre technique ou éditorial que contiennent les documents.

© HP France 2005 ; 80, rue Camille Desmoulins, 92788 Issy Les Moulineaux Cedex 9
SAS au capital de 123 151 815 euros - RCS Nanterre B 652 031 857

